Compte-rendu de la réunion
de constitution de la Commission Equitation de Pleine Nature
Le 06 décembre 2019
Lézignan Corbières.

Introduction :

C'est dans un souhait de réactiver des bénévoles au sein de la commission Pleine Nature & Tourisme Equestre, que le CRE Occitanie sous l'impulsion de son secrétaire général, Claude Saramon, chargé de l'Equitation de Pleine Nature, à organiser cette rencontre en amont de l'Assemblée Générale du CREO tenue le même jour à Lézignan Corbières.

Les objectifs étaient pluriels :

- fédérer les acteurs d'Occitanie motivés par des actions collectives,
- sélectionner les projets compatibles avec la politique fédérale et le budget voté par CREO pour la saison 2019-2020,
- formaliser la commission Pleine Nature.

Rappel statutaire : Conformément aux statuts des CRE, Article XVII – commissions : Le Comité directeur nomme le président des commissions, choisi en dehors des membres du Comité directeur, sur proposition du Président du CRE et après avis du Bureau.

Le Président nomme les membres des commissions sur proposition du président de chaque commission. Les commissions sont nommées pour un an renouvelable par tacite reconduction pour la durée du mandat sauf dénonciation par le Président du CRE.

Présents : Frédéric BOUIX, Jacob Legros, Claude SARAMON, Sabine JARDRY, Peggy DE GIORGIO, Geoffroy BOUIGUES, Florence DELATOUCHE, Cécile LEDUC, Marion LECORRE, Julie LECLERC, Christian MEMBRIVES, Florent MULIVA.

Frédéric Bouix (Président de la Fédération Internationale du Tourisme Equestre et délégué général de la FFE) venu pour l'occasion, nous a éclairés sur les tendances évolutives au niveau national et international : il existe deux types de pratique, une menée par des cavaliers indépendants (bien souvent propriétaires de leurs chevaux) et une proposée par des professionnels qui mettent à disposition une organisation et une pratique de l'équitation de pleine nature.

Jacob Legros, Président du CRE Occitanie, rappelle à cet instant que c'est dans cette pratique « encadrée et professionnelle » que le CREO a orienté sa politique. Une politique à destination des clubs et de leurs développements économiques.

L'équitation de pleine nature est un outil pertinent pour répondre au souhait premier des cavaliers primo-accédants : faire de l'équitation avec une approche de loisir et en extérieur.

En répondant au plus près de cette demande de manière professionnelle au sein des structures, l'équitation de pleine nature devient alors vecteur d'économie pour les clubs, et répond ainsi parfaitement aux objectifs des financeurs institutionnels du CREO: générer des licences, créer du maillage en ZRR, être une activité facile à développer, reproductible et d'intérêt collectif.

Présentation du budget et fléchage des actions pour la saison 2019-2020 à la date du 1er Septembre 2019 :

Budget validé par le Comité Directeur et approuvé par l'assemblée générale du 06 décembre 2019

Equitation de pleine nature & Tourisme	Projet clubs
Dévp & Promo. : Equita Lyon (nov 2019)	10 000,00 €
Formation ATE (obligation fédérale)	7 000,00 €
Projet Itinérance Interclub	10 000,00 €
Maillage	7 000,00 €
Formation Officiels de Pleine Nature	3 000,00 €
TOTAL	37 000,00 €

Le Comité Directeur du 12 août, a décidé de financer un site web (budget 2018-2019) témoignant de l'importance que le CREO consacre à l'équitation de pleine nature, à destination des structures professionnelles désireuses d'avoir des outils facilitant la diversification de leurs activités.

Les offres d'équitation de pleine nature pouvant tout à la fois être une activité régulière, de fidélisation, outil de progression, aussi bien qu'une activité de consommation de loisir. Des maquettes ont été réalisées.

L'équipe qui œuvre à ce projet attend des volontaires de la commission pour apporter leurs expertises au cahier des charges en cours de rédaction.

Formation ATE : Formation des accompagnateurs (ATE), ces formations fédérales avec examen à la clé se déroulent convenablement. Il n'y a, pour l'instant, pas de besoin dans ce domaine. Il y a aujourd'hui quatre centres de formation aux tests d'entrée et examen général en activité, Equi-loisirs (66), Philippe Labeda (09), le Fer à cheval (34) et les écuries de Charlas (32).

Cela semble suffisant pour la région, toutefois, l'ouverture à de nouveaux centres permettrait d'attirer des futurs professionnels pour ce métier qui est un des piliers du tourisme équestre. Il faut noter que ces formations reconnues en certification professionnelle, sont de moins en moins soutenues financièrement par les institutions (pôle emploi, etc ...).

Itinérance interclubs : Développer dès cette année un outil pour que les clubs puissent diversifier leur offre, notamment par une action d'équitation de pleine nature.

Un projet de type interclubs pleine nature a été retenu pour mise en œuvre cette saison.

Le principe consiste à créer des concentrations de cavaliers de club et leurs enseignants chez un organisateur départemental (DUME), dans le respect d'un cahier des charges à finaliser.

Le CREO aidera l'organisateur cette première année, à proposer différents circuits sécurisés pour cette manifestation. Ces circuits devront être pérennisés.

La finalité est de multiplier ces actions répétées tous les ans, afin d'augmenter le réseau des chemins et itinéraires entre les clubs d'Occitanie. Par définition cela participe directement au maillage des chemins sur le territoire permettant, in fine, un développement des prestations équestres aux touristes.

Enfin pour terminer, cette activité créerait une véritable diversité, en offrant aux cavaliers des sensations de liberté pour lesquelles la plupart d'entre eux viennent à l'équitation, sans oublier la convivialité que cela peut générer en y associant la participation des familles aux points de ravitaillement, d'arrivée à l'étape ou sur le circuit, en attelage par exemple.

Maillage réseau : Actuellement, il n'y a que trois CDTE en fonction, l'Aude (11), le Lot (46) et l'Ariège (09), pour les dix autres, les CDE doivent en principe constituer une commission, ce qui n'est pas souvent le cas et par conséquent, le besoin de référents départementaux paraît plus qu'utile.

Le développement des itinéraires doit se concrétiser par un enregistrement de ces derniers au PDIPR et par déduction sur le site « Géocheval ».

La reconnaissance des chemins ne peut se faire sans le travail de collecteurs dans chaque département qui devront quérir auprès de multiples institutions, communes, communautés de communes, conseils généraux, cyclistes, pédestres etc… toute information utile à la création de circuits de randonnées.

Pour se faire, ces collecteurs pourront être défrayés de l'ordre de 0,40 € du km, une note de frais type leur sera fournie à cet effet.

Grands itinéraires : Accompagner les projets concernant les grands itinéraires de randonnées. Pour l'instant, deux grandes randonnées sont programmées, il s'agit de la Route Européenne d'Artagnan (REA) qui partira de Lupiac dans le Gers (32) pour arriver à Maastricht (Pays Bas), 4 000 km de randonnées et plusieurs circuits variés.

Cela représente une aubaine pour nous car, des itinéraires traversant notre région vont être créés et répertoriés au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée).

La route randonnée découverte (en hommage à la route du sel), typiquement régionale, cette randonnée organisée par Vanessa Sandoval et son équipe est maintenant bien rodée, mais elle nécessite chaque année des efforts supplémentaires pour trouver de nouveaux circuits et animations.

Formation officiels de Pleine Nature : Il s'agit des formations des baliseurs, traceurs, collecteurs… Il faut cette saison que la commission répertorie ces officiels et voir ceux qui sont en activité, prévoir un recyclage en cas de besoin.

Proposer de nouvelles formations pour étoffer l'ensemble des départements. Certains départements sont dépourvus de baliseurs collecteurs. Pour exemple, Geoffroy Bouigues a mis en place avec son association dans le Comminges un repérage des itinéraires de randonnée. Ils interviennent dans le 09/65/31/32. Il faudra s'appuyer sur ce type d'exemple dans les départements en créant un réseau solide de façon à pérenniser les itinéraires.

Constitution d'une nouvelle commission :

A l'unanimité des membres présents de la commission, Peggy DE GEORGIO, candidate, est proposée pour être la Présidente de la commission Equitation de Pleine Nature.

Jacob Legros a donc annoncé qu'il allait proposer cette nomination rapidement et par consultation électronique aux membres du comité directeur pour entériner la décision.

La nouvelle équipe de la commission Equitation de Plein Nature est ainsi représentée par :

- Présidente : Peggy DE GEORGIO (en cours de validation)
- Rapporteur (référent) : Sabine JARDRY
- Membre : Geoffroy BOUIGUES
- Membre : Florence DELATOUCHE
- Membre : Cécile LEDUC
- Membre : Marion LECORRE
- Membre : Jacques MALVEZIN

CTS rattachée à la commission :

- Julie LECLERC aura pour missions :

  - Le recensement des baliseurs,
  - Mise en place et harmonisation des formations ATE et MATE,
  - Organisation et référencement du maillage territorial réseau et infrastructures.

Ces missions devront être réalisées en concertation avec la Présidente de la commission, le permanent en liaison avec la discipline, Christian MEMBRIVES et le secrétaire général Claude SARAMON.